



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 7 juillet 2017**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, FAUTRAT, LEVY, MM. BOURGEOIS, BOUVARD, BRUNEAU, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, MASSON, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : M. GALLOIS, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. GUERIN, Conseiller départemental du Loiret, M. VERGER, Conseil régional.

Absents excusés :

Bureau : MMES CHANTEREAU, DAUVILLIERS, M. PICARD.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 mai 2017
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Mise en œuvre de la coopération intercommunale pour l'animation économique sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais – validation du devis et demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire
- Opération « Jardiner au naturel » : validation du devis et demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire
- Economie d'Énergie dans les TEPCV : contrat d'assistance à la valorisation du programme CEE
- Appel à manifestation d'intérêt Contrat d'Objectif Territorial de développement des Energies renouvelables (« COT EnR ») Région/ADEME
- Préparation du Comité syndical (élection, PCAET, etc.)
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue aux élus et excuse Mme la Sous-préfète et Mme le Député, absentes. Elle présente Laurent VERGER, qui remplace Nadège NOURY dans l'accompagnement du CRST avec la Région, puis propose un tour de table pour que chacun se présente.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 mai 2017

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du 19 mai, l'examen des dossiers de demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, le programme Natura 2000.

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme BEVIERE indique que sept dossiers CRST sont étudiés, portés par quatre maîtres d'ouvrage différents. Elle passe la parole à M. GUERINET.

- Votre primeur à toute heure, EARL d'Anne-Sophie.

Suite à la reprise de l'atelier fraises et fruits rouges de Mme VERNEAU, une problématique de commercialisation est apparue. La reprise, avec la vente directe, est difficilement envisageable à l'identique, compte tenu du fait que Mme MORISSEAU n'habite pas sur place, les anciens propriétaires y résidant toujours.

Mme MORISSEAU ne pouvant se rendre disponible pour assurer la vente directe à la ferme, notamment l'après-midi et fin de journée, le choix de se tourner vers un autre système apparaissait inévitable.

Il s'agit donc de permettre au plus grand nombre de pouvoir avoir accès aux produits (fraises, framboises) ainsi qu'aux légumes (tomates, courges, aubergines, courgettes), sur des créneaux horaires élargis et facilités. L'installation d'un ensemble de casiers, dans un local commercial dédié, en centre-ville de Pithiviers, est une réponse.

Le consommateur pourra ainsi se fournir en produits frais de 7h à 21h30 en hiver et de 6h à 23h l'été. Chacun d'eux pourra sélectionner les produits, puis à l'aide d'une carte bancaire, les payer puis les emporter.

Au fur et à mesure de l'ouverture des casiers (consommation), l'ordinateur de paiement étant relié à un téléphone portable, le producteur peut suivre les stocks en continu. Le choix des articles doit donc rester complet, le but étant de réapprovisionner les articles manquants en évitant les ruptures de stocks.

Le projet permet aussi de garder une dynamique du centre-ville et d'éviter à chaque consommateur de faire une distance d'environ 5 km pour pouvoir s'approvisionner en produits frais (chez un producteur).

Mme MORISSEAU fait le choix de rester dans le réseau Bienvenue à la ferme, ce qui induit que la visite de l'exploitation sera envisageable sur rendez-vous et des ventes sur le site du Boulay à Pithiviers-le-Vieil restent organisées de 14h à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il est prévu, enfin, une présence sur le marché de Pithiviers, deux fois par semaine (mercredi et samedi matin), entre mai et octobre.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 35 790,00 € HT.

La subvention régionale demandée est de 10 000,00 €, soit 28% des dépenses éligibles (plafond de 10 000 €).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Les trois projets suivants sont portés par la CUMA des Sarmates.

- Acquisition d'un semoir à oignons (1), CUMA des Sarmates.

La CUMA des Sarmates est composée de 26 adhérents céréaliers, dont 8 ont décidé de développer des productions locales et d'être autonomes sur l'ensemble de la production d'oignons. Ils font le choix d'investir dans un matériel qui leur permettra de semer eux-mêmes et d'être de ce fait moins dépendants du grand groupe de production.

Cet investissement conséquent ne pourrait être possible si les adhérents ne s'étaient pas regroupés au sein de la CUMA. Forts de leur organisation, il leur sera plus facile d'échanger les informations et de planifier les tâches. De plus, disposant de leur propre matériel, cela aura pour effet d'augmenter la production et d'augmenter les surfaces, ce qui permet de répondre à la forte demande, de plus en plus croissante. L'augmentation des surfaces de production était donc limitée par le fait qu'il était compliqué de trouver des entrepreneurs disponibles pour le faire et que le coût était de plus en plus conséquent.

Le semoir RIBOULEAU MONOSEM 6 rangs est un semoir mono-graine commun que l'on peut retrouver pour le semis d'autres cultures. Cependant, il est ici spécialement équipé pour le semis en planche d'oignons. Sa largeur de semis, de voie de passage de roues de tracteur et ses équipements sont spéciaux et dédiés à cette culture. Il devient donc un matériel ultra performant et spécialisé.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 16 800,00 € HT.

La subvention régionale demandée est de 5 800,00 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité moins 1 voix, Mme FAUTRAT ne participant pas au vote car elle est membre de cette CUMA.

- Acquisition d'un semoir à oignons (2), CUMA des Sarmates.

La CUMA des Sarmates est composée de 26 adhérents céréaliers, dont 8 ont décidé de développer des productions locales et d'être autonomes sur l'ensemble de la production d'oignons. Ils font le choix d'investir dans un matériel qui leur permettra de semer eux-mêmes et d'être de ce fait moins dépendants du grand groupe de production.

Cet investissement conséquent ne pourrait être possible si les adhérents ne s'étaient pas regroupés au sein de la CUMA. Forts de leur organisation, il leur sera plus facile d'échanger les informations et de planifier les tâches. De plus, disposant de leur propre matériel, cela aura pour effet d'augmenter la production et d'augmenter les surfaces, ce qui permet de répondre à la forte demande, de plus en plus croissante. L'augmentation des surfaces de production était donc limitée par le fait qu'il était compliqué de trouver des entrepreneurs disponibles pour le faire et que le coût était de plus en plus conséquent.

Le semoir RIBOULEAU MONOSEM 6 rangs est un semoir mono-graine commun que l'on peut retrouver pour le semis d'autres cultures. Cependant, il est ici spécialement équipé pour le semis en planche d'oignons. Sa largeur de semis, de voie de passage de roues de tracteur et ses équipements sont spéciaux et dédiés à cette culture. Il devient donc un matériel ultra performant et spécialisé.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 16 500,00 € HT.

La subvention régionale demandée est de 5 700,00 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité moins 1 voix, Mme FAUTRAT ne participant pas au vote car elle est membre de cette CUMA.

- Acquisition d'une arracheuse à oignons, CUMA des Sarmates.

La CUMA des Sarmates est composée de 26 adhérents céréaliers, dont 5 ont décidé de développer des productions locales et d'être autonomes sur l'ensemble de la production d'oignons (en plus des 8 qui se sont lancés précédemment). Ils font le choix d'investir dans un second matériel qui leur permettra d'arracher eux-mêmes et d'être de ce fait moins dépendants du grand groupe de production.

Cette seconde machine viendra en complément de la première, déjà saturée au niveau des surfaces à arracher. Une nouvelle section indépendante « matériels » est créée ; elle s'insérera dans un groupe où les agriculteurs partagent déjà le semoir à oignons.

Cet investissement conséquent ne pourrait être possible si les adhérents ne s'étaient pas regroupés au sein de la CUMA. Fort de leur organisation, il leur sera plus facile d'échanger les informations et de planifier les tâches. De plus, disposant de leur propre matériel, cela aura pour effet d'augmenter la production et d'augmenter les surfaces, ce qui permet de répondre à la forte demande, de plus en plus croissante. L'augmentation des surfaces de production était donc limitée par le fait qu'il était compliqué de trouver des entrepreneurs disponibles pour le faire et que le coût était de plus en plus conséquent.

L'arracheuse SAMSON est un matériel trainé, qui est attelé derrière le tracteur. La machine se plante dans le sol et soulève les oignons par le dessous. Entraîné par la prise de force de ce dernier, un système de tapis à barreaux amène et nettoie les oignons avant de les reposer sur le sol sous forme d'andains. C'est une machine de mécanique simple, robuste et légère.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 14 150,00 € HT.

La subvention régionale demandée est de 4 900,00 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité moins 1 voix, Mme FAUTRAT ne participant pas au vote car elle est membre de cette CUMA.

- Acquisition de matériels pour le plan de gestion différenciée des espaces communaux de Pithiviers, Commune de Pithiviers.

Des démarches sont engagées au niveau européen et national (plan Ecophyto 2018), pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et de celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

En 2015, la municipalité de Pithiviers a décidé d'adhérer à la charte d'engagement des communes « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » (délibération n°2015/124). Deux organismes (la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) et l'association Loiret Nature Environnement (LNE)) ont accompagné la commune dans cette démarche, réalisée dans un premier temps, en 2015-2016, sur des zones pilotes (Caquereau et Joinville).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit l'usage des pesticides par les collectivités pour l'entretien des espaces verts et des voiries, sauf exception.

L'audit des pratiques de la FREDON préconisait l'acquisition de matériel adapté, afin de pallier à l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien.

Les matériels : 3 débroussailleuses sur batterie, 1 désherbeur thermique et 1 désherbeur mécanique.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 22 702,18 € HT.

La subvention régionale demandée est de 6 800,00 €, soit 30% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces communaux de Pithiviers, Commune de Pithiviers.

Des démarches sont engagées au niveau européen et national (plan Ecophyto 2018), pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et de celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

En 2015, la municipalité de Pithiviers a décidé d'adhérer à la charte d'engagement des communes « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » (délibération n°2015/124). Deux organismes (la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) et l'association Loiret Nature Environnement (LNE)) ont accompagné la commune dans cette démarche, réalisée dans un premier temps, en 2015-2016, sur des zones pilotes (Caquereau et Joinville).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit l'usage des pesticides par les collectivités pour l'entretien des espaces verts et des voiries, sauf exception.

L'audit des pratiques de la FREDON préconisait l'acquisition de matériel adapté, afin de pallier à l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien (cf. autre dossier), ainsi que la mise en place d'un plan de gestion. Ce plan de gestion tiendra compte des spécificités de chaque site pour lui appliquer une gestion adéquate en limitant les interventions, tout en conservant une vocation esthétique et d'accueil du public.

Les bénéfices visés par ce plan de gestion :

- préserver et enrichir la biodiversité, en privilégiant des espèces locales et en laissant la végétation se développer dans certaines zones, offrant ainsi à la faune nourriture et habitat
- réduire les besoins en eau (espèces indigènes adaptées à la pluviométrie locale, paillage permettant de conserver l'humidité au pied des végétaux)
- limiter les pollutions, notamment de la nappe de Beauce, en diminuant la consommation des engrais et des produits phytosanitaires
- réduire l'impact carbone de cette gestion des espaces publics, en réduisant les tontes et les autres interventions motorisées
- former les équipes du service pour s'orienter vers des interventions adaptées à l'état des plantes et aux aléas climatiques.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 15 261,00 € HT.

La subvention régionale demandée est de 12 200,00 €, soit 80% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Acquisition d'un broyeur de grande largeur, CUMA de Beaune-la-Rolande.

La CUMA de Beaune-la-Rolande envisage l'acquisition d'un second broyeur de grande largeur. 6 adhérents s'engagent sur ce projet, répondant à une problématique importante de la CUMA.

Cet outil de dernière génération offre de nouvelles possibilités de broyage et une qualité de travail améliorée. La largeur de travail de 4,80 mètres permet de pouvoir réaliser des chantiers dans diverses situations, avec des parcelles plus ou moins accessibles.

L'autre broyeur présent au sein de la CUMA étant déjà saturé au niveau des surfaces et du nombre d'adhérents (862 ha et 17 adhérents), il était indispensable que la CUMA investisse dans un second outil pour répondre aux besoins des adhérents qui souhaitent développer ce genre de pratique. Il s'agit ici de créer une nouvelle section « matériel », indépendante de l'autre.

L'entretien du paysage et du territoire font partie des préoccupations importantes des adhérents. Leurs attentes agronomiques et environnementales vont dans le sens des techniques culturales simplifiées. Cet outil réalise le broyage des pailles, des débris de cultures ainsi que des couverts en intercultures.

De plus, le broyage et le mulchage des résidus, des pailles et des couverts permettent :

- de limiter le lessivage des nitrates vers les nappes phréatiques
- de ne pas avoir d'effet dépressif des pailles sur la culture suivante car la matière organique est mieux décomposée

- semer en simplifiant les façons culturelles
- d'éviter une destruction chimique des couverts.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 22 800,00 € HT.

La subvention régionale demandée est de 7 900,00 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mise en œuvre de la coopération intercommunale pour l'animation économique sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais – validation du devis et demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire

Mme BEVIERE rappelle que l'étude « Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises » avait été réalisée par le cabinet d'études SYNOPTER en 2016, et validée par le comité de pilotage élargi fin décembre 2016.

Le bilan de cette étude montrait le manque d'animation économique organisée sur le territoire, ce qui nuit à la lisibilité des actions.

Une nouvelle phase s'avère nécessaire pour accompagner le PETR et les EPCI membres dans la réflexion sur l'entente économique. La Région Centre-Val de Loire et Loire&Orléans Eco (DEV'UP), les chambres consulaires seront associées à cette démarche.

Mme BEVIERE évoque le courrier envoyé par Mme DAUVILLIERS, Présidente de la CC du Pithiverais Gâtinais, aux deux autres EPCI, à savoir la CC du Pithiverais et la CC de la Plaine du Nord Loiret. Ce courrier demande la coopération entre les trois EPCI et le PETR sur le volet animation économique.

M. BOUVARD confirme que le territoire doit se structurer pour être plus fort.

M. VERGER indique que la Région a une volonté forte pour engager un travail sur le volet économique, à charge pour les collectivités locales de définir l'échelle la plus pertinente pour mettre en œuvre les futures actions. Une convention Région/EPCI définira le rôle et responsabilité de chacun.

Il confirme également que l'agence DEV'UP a une volonté de mettre du personnel dans les territoires.

Mme BEVIERE donne lecture du devis de SYNOPTER, objet de l'accompagnement du Pays plutôt qu'étude en tant que telle, puis donne lecture de la délibération. Le devis s'élève à 11 200 € HT, soit 13 440 € TTC. Le Pays sollicite la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, à hauteur de 80% de la dépense TTC.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Opération « Jardiner au naturel » : validation du devis et demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire

Mme BEVIERE donne la parole à M. GUERINET, qui explique les objectifs de cette démarche. Il revient sur les échos très favorables de quatre jardineries et pépinières, dont le Directeur du magasin GAMM VERT qui confirme la volonté d'élargir à l'ensemble de la France cette opération pilote, si elle s'avère réussie.

Mme BEVIERE détaille les postes de dépenses du devis de l'association Loiret Nature Environnement (LNE), puis donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Economie d'Energie dans les TEPCV : contrat d'assistance à la valorisation du programme CEE

Mme BEVIERE rappelle l'historique de cette démarche, depuis la convention principale d'appui financier TEPCV et les deux avenants, signés en mai 2016, février et mai 2017 avec Mme ROYAL, Ministre de l'Environnement. Les opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics envisagées dans le cadre du TEPCV n'ayant pas pu bénéficier des fonds de transition énergétique, le Ministère a orienté les territoires vers des sociétés valorisant les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), ici avec une bonification très importante liée à la démarche TEPCV. Ainsi, les GWH sont « bonifiés » à hauteur de 3 500 € HT. Le Pays pourrait donc bénéficier de 1 050 000 €, pour des dépenses s'élevant, selon les estimations actuelles, à 898 588 €.

Mme BEVIERE met en avant le bénéfice de travailler à l'échelle du Pays, car ces actions n'auraient pas été éligibles individuellement.

Mme BEVIERE indique le contenu de la convention à passer avec la société PME, les huit collectivités concernées, puis donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Appel à manifestation d’intérêt Contrat d’Objectif Territorial de développement des Energies renouvelables (« COT EnR ») Région/ADEME

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, Agent de Développement ; il présente les contours de cet appel à manifestation d’intérêt permettant, dans le cadre d’un contrat d’objectif, de financer des projets d’installation de chauffage utilisant des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, chauffe-eau solaire, etc.).

Les financements de la Région Centre-Val de Loire et de l’ADEME pourraient s’élever à hauteur de 40% de la dépense. Les porteurs de projets privés sont également éligibles au dispositif.

Le contrat d’objectif porte sur un nombre de 10 projets au minimum, dont un en géothermie.

M. TARTINVILLE demande que soit organisée une consultation des acteurs locaux, publics et privés, afin de déterminer si le Pays a ce potentiel de 10 projets.

Lors du prochain Bureau, il s’agira de répondre ou non à cet appel à manifestation d’intérêt. La phase de conventionnement n’interviendrait qu’en 2018.

Préparation du Comité syndical

- Nouvelle composition du Comité syndical suite à la transformation du Pays en PETR.

Mme BEVIERE revient sur le contexte de la transformation du Pays en Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR) et des conséquences sur la représentativité des élus au Comité syndical et au Bureau.

Au sein du Comité syndical, la représentativité se plaçant maintenant en fonction du nombre d’habitants, la CC de la Plaine du Nord Loiret passe de 7 à 8 délégués, ce qui a nécessité la désignation d’un titulaire supplémentaire, en l’occurrence M. Pierre ROUSSEAU.

La CC du Pithiverais passe de 31 à 30 délégués titulaires et de 11 à 10 délégués suppléants. M. GRIVOT, titulaire, et Mme PERON, suppléante, étant démissionnaires, les représentants de cet EPCI sont à jour.

La CC du Pithiverais Gâtinais passe de 28 à 27 délégués titulaires et de 10 à 9 délégués suppléants. M. BERCHER, titulaire, étant démissionnaire et Mme SCALLA, décédée n’étant pas remplacée, les représentants de cet EPCI sont à jour.

Mme BEVIERE rappelle que les élus démissionnaires, par ailleurs maire de leur commune, continueront à être associés au PETR via la Conférence des Maires.

- Election partielle des membres du Bureau.

Au sein du Bureau, la représentativité se plaçant maintenant en fonction du nombre d’habitants, trois postes sont à pourvoir. Le PETR a reçu les candidatures de M. POISSON et de M. ROUSSEAU pour la CC de la Plaine du Nord Loiret et de M. PETETIN pour la CC du Pithiverais.

- Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Mme BEVIERE indique que Mme GUIMARD, de l’ADEME Centre-Val de Loire, présentera les dispositions des PCAET ; ces démarches sont rendues obligatoires par la loi, pour les CC du Pithiverais et du Pithiverais Gâtinais, car leur population respective dépasse le seuil des 20 000 habitants.

Mme BEVIERE donne lecture d’une des lettres envoyées à son intention par ces deux EPCI. Elles indiquent le souhait des EPCI de transférer la compétence PCAET au PETR. La Présidente précise que si cette décision était prise, elle le serait pour tout le territoire du Pays.

- Affaires diverses.

Mme BEVIERE précise les points qui seront abordés en affaires diverses.

Affaires diverses

- Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire innovants de grande ambition ».

Mme BEVIERE indique qu'un document de présentation a été imprimé sur cet appel à manifestation ; il est distribué dans les pochettes des participants.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 16h00, et invite les élus à participer au Comité syndical.

Monique BEVIERE, Présidente